



## MUNICIPALITE DE LA PECHE

### RÈGLEMENT 20-813

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-791, LIMITE DE VITESSE – QUARTIER RÉSIDENTIEL

##### AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 6 juillet 2020 le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 20-813 modifiant le règlement 19-791, limite de vitesse – quartier résidentiel ;

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 26 janvier 2021 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**Donné à La Pêche, ce 26ème jour de janvier 2021**

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 26 janvier 2021.

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier